



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E69762

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2026

ÉDITÉ LE

11/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/11/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 19/12/2005
5 120 000

Raison sociale : SOPREMA ENTREPRISES (AGENCE)

RUE DES FEIVRES
57070 METZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 485197552

Téléphone : 03 87 74 97 16

Fax : 03 87 76 95 12

Siret : 485 197 552 00295

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 4027578-001-

Portable :

Site Internet :

E-mail : mweiss@soprema.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 351774JA1244000/001 485717

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 351774JA1244000/001 485717

Responsabilité légale :

KRATZEISEN STEPHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 61

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/09/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	21/09/2023
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	26/09/2024
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	22/11/2023
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	20/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/05/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.